



## STATISTIQUES 2007

<b>1. AIDE DIRECTE .....</b>	<b>2</b>
1.1. Aide directe : données générales.....	2
1.2. Aide directe : permanence téléphonique.....	2
1.3. Aide directe : consultation ambulatoire .....	2
1.4. Aide directe : soutien à la relation mère-enfant.....	3
1.5. Aide directe : les groupes.....	3
1.6. Aide directe : hébergement.....	4
<b>2. INFORMATION ET SENSIBILISATION.....</b>	<b>4</b>
2.1. Concertation dans le réseau professionnel.....	4
2.2. Formation.....	5
2.3. Contacts inter-institutionnels .....	5
2.4. Publication .....	5
<b>3. INSTITUTION.....</b>	<b>5</b>
3.1. Relations avec l'Etat.....	5
3.2. Fin 2007, la Ville cesse d'être une partenaire directe.....	6
3.3. Solidarité Femmes est membre du RAP .....	6
3.4. Solidarité Femmes est membre de la DAO.....	6

# 1. Aide directe

## 1.1. Aide directe : données générales

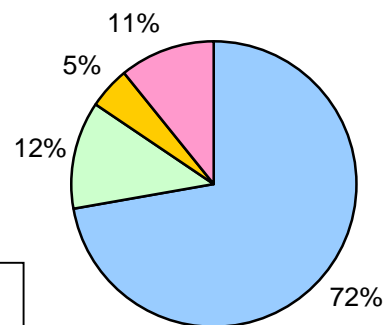
En 2007,

- 480 femmes ont utilisé une ou plusieurs prestations
- 440 femmes sont venues en consultation individuelle
- 81 femmes ont participé à des activités de groupe avec 79 de leurs enfants
- 15 femmes ont eu recours à l'hébergement avec 16 de leurs enfants

## 1.2. Aide directe : permanence téléphonique

Porte d'entrée de nos prestations, la permanence téléphonique affiche une fréquentation totale stable, avec une proportion croissante d'appels émanant de femmes cherchant de l'aide. Les autres utilisateurs, en particulier les professionnels utilisent de plus en plus les lignes administratives libérant ainsi l'accès pour les usagères de nos prestations.

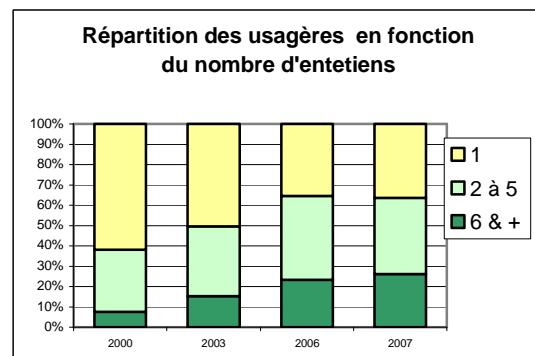
	total	<u>3'125</u>	<u>100%</u>
femmes cherchant de l'aide		2'253	72%
professionnels		389	12%
famille ou proches		147	5%
administration, réseau, divers		336	11%



Partenaire du site ***violencequefaire.ch***, depuis la création, en 2006, Solidarité Femmes met ses compétences à disposition de cet outil d'information, de réponse et de discussion sur la violence dans le couple par sa collaboration à son service de ré pondance interactive.

## 1.3. Aide directe : consultation ambulatoire

	nombre d'usagères	nombre d'entretiens
total	<u>440</u>	<u>1'959</u>
1 entretien	160	160
2 à 5 entretiens	165	494
6 entretiens et plus	115	1'305



Depuis l'année 2000, Solidarité Femmes met l'accent sur le soutien à la mobilisation des femmes qui font appel à l'association.

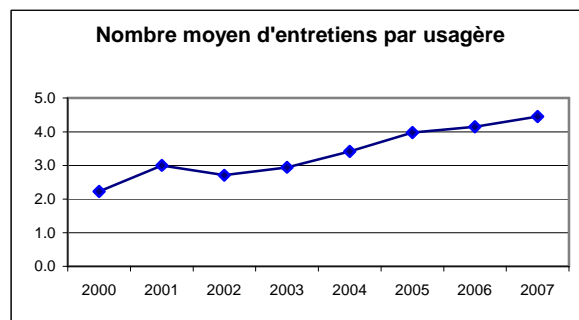
Le premier entretien offre la possibilité de reconnaître la victime dans ce qu'elle a subi, d'évaluer la situation et de délivrer une information sociale et juridique sommaire.

Se situant généralement en période de crise aiguë, ce premier contact ne sera vraiment fructueux que s'il ouvre une série d'au moins quelques entretiens. C'est pourquoi l'objectif principal a été de réduire le nombre d'entretiens uniques.

On considère qu'il faut au minimum cinq entretiens pour travailler sur la crise et ce n'est qu'à partir du sixième que peut éventuellement commencer un travail de fond sur la violence conjugale, son processus et ses issues à long terme.

La diminution constante de la proportion des entretiens uniques vient donc satisfaire cette recherche d'amélioration.

Aujourd'hui, l'équilibre qui s'est établi en trois tiers à peu près égaux entre le court terme (1 entretien), le moyen terme (2 à 5 entretiens) et le long terme (6 entretiens et plus) satisfait à la fois le respect du rythme et des choix de la personne, la volonté de préserver un large accès à de nouvelles situations et le besoin de prises en charges à long terme.



#### 1.4. Aide directe : soutien à la relation mère-enfant

Le soutien à la relation mère-enfant dans un contexte de violence conjugale est une très ancienne préoccupation de Solidarité Femmes. Les mères sont en effet très majoritairement préoccupées par ce que leur enfant comprend et subit du fait de la violence, même s'il n'en est ni victime ni témoin direct. Il en va donc à la fois de la prise en charge des femmes comme mères atteintes dans leur rôle maternel, et d'une aide aux enfants, jamais épargnés par la violence.

Cette prestation consiste essentiellement en entretiens avec une mère et son ou ses enfants, animés par deux intervenantes spécialisées.

En 2007, 30 mères en ont bénéficié avec 49 enfants, pour 158 séances et un total de 359 prestations, soit en moyenne 5,3 entretiens par famille.

Pour mieux évaluer le besoin réel, les nouvelles situations de l'année ont fait l'objet d'un relevé systématique du nombre des enfants potentiellement atteignables et de leur mode de vie familiale. Parmi 301 situations, 295 ont pu être recensées :

- 232 **femmes** sont mères (79%) de
- 423 **enfants** parmi lesquels
- 337 vivent avec elle (80%) et
- 333 sont les enfants de l'auteur des violences (79%)

Ces données encouragent évidemment à poursuivre le développement de cette prestation.

#### 1.5. Aide directe : les groupes

Il faut distinguer deux types d'activité collectives : d'une part les groupes de parole qui obéissent à des règles formalisées et fonctionnent selon un programme, d'autre part les groupes destinés à procurer des moments de convivialité et de rencontre. Ils sont tous encadrés et animés sur la base d'objectifs élaborés en référence au contexte commun de violence conjugale.

	<u>femmes</u>	<u>enfants</u>	<u>prestations</u>
<b>groupes de parole</b>			
deux groupes de parole	28	-	292
gestion de la vie commune au foyer	15	-	186

<b>groupes de convivialité</b>			
"rencontres de Montchoisy"	33	32	440
rencontres "apéro" au foyer	24	23	239
sorties récréatives enfants	-	10	50
sorties familiales d'été	9	12	41
<b>séances collectives d'information*</b>	71	-	43

\* prestation commune avec le Centre LAVI et destinée aux femmes victimes de violence conjugale

## 1.6. Aide directe : hébergement

L'hébergement à Solidarité Femmes consiste à offrir un refuge aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants pour une période maximum de 6 mois. La disposition d'un lieu protégé et confidentiel ainsi que l'accompagnement psychosocial sont les deux besoins essentiels auxquels le séjour entend répondre. L'encadrement discontinu fait partie de ce concept d'hébergement qui tend à renforcer les compétences de responsabilité.

Chaque résidente dispose d'une chambre privative pour elle et ses enfants et elle a accès aux installations collectives (salon, cuisine, salle de jeux, sanitaires) La vie quotidienne, les repas, l'organisation familiale ainsi que le respect des règles de sécurité sont confiés aux résidentes qui gardent ainsi une grande autonomie.

L'hébergement est assorti de diverses prestations, obligatoires ou facultatives.

Les prestations attachées obligatoires sont

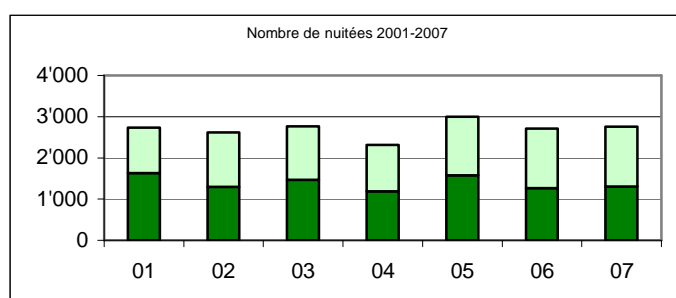
- un entretien hebdomadaire psychosocial individuel spécifiquement axé sur la violence, ses caractéristiques, ses conséquences et ses issues
- le groupe hebdomadaire de gestion de la vie commune, animé par deux intervenantes à partir de thèmes appropriés
- des entretiens familiaux de soutien à la relation mère-enfant qui réunissent une mère et son/ses enfant-s avec deux interventantes

Les prestations attachées facultatives sont

- les rencontres hebdomadaires apellées "apéro"
- les sorties récréatives hebdomadaires pour les enfants
- le groupe de parole à Montchoisy

En 2007, 15 femmes ont été hébergées avec 16 de leurs enfants.

nombre total de nuitées	2'761
durée moyenne de séjour	87 jours
taux d'occupation corrigé	76%



## 2. Information et sensibilisation

### 2.1. Concertation dans le réseau professionnel

Solidarité Femme a participé à

- 17 séances de contact et de concertation dans le réseau direct et a mené
- 24 interventions de sensibilisation ou de formation

## 2.2. Formation

Outre ses interventions ponctuelles, Solidarité Femmes souhaite disposer d'outils adaptés pour faire partager ses compétences et son expérience en matière d'aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. A cet effet, elle élabore un programme de formation continue à l'usage des professionnels. Le premier volet, constitué de quatre brèves interventions à répartir sur une année, est en cours d'expérimentation.

***Ce projet – auquel nous aspirions de longue date – a enfin pu être entrepris grâce à une donation de la Fondation Omega. Nous la remercions vivement de nous avoir offert la possibilité de le réaliser.***

## 2.3. Contacts inter-institutionnels

Solidarité Femmes est très engagée dans le réseau genevois et participe de façon ponctuelle ou régulière à diverses instances. Elle a ainsi participé à

- 52 contacts divers dans le réseau élargi comme, par exemple, l'organisation faîtière suisse des Solidarité Femmes, le comité du centre LAVI...
- 8 séances de commission consultative ou de bureau de la Délégation aux Violences domestiques
- 11 séances de commission consultative ou des associations féminines au Service pour la Promotion de l'Egalité entre homme et femme

## 2.4. Publication

L'association a publié dans son rapport d'activité un article documenté sur *La pratique professionnelle au regard de la loi*.

## 3. Institution

### 3.1. Relations avec l'Etat

Solidarité Femmes est soumise à la LIAF, loi sur les subventions (2004) qui prévoit la conclusion d'un contrat de prestations entre l'Etat et toute entité subventionnée, contrat faisant partie intégrante de la loi par laquelle le Grand Conseil octroie la subvention publique.

A ce titre, le contrat de partenariat couvrant la période 2005-2008 va être remplacé dès 2009 par un contrat de prestations, quadriennal lui aussi. Le premier se fondait sur la complémentarité entre services publics et association pour réaliser la politique sociale, le second, comme son nom l'indique, assimile l'association à un prestataire de service. Solidarité Femmes devra ainsi s'engager à assurer une gestion administrative et financière répondant aux normes prescrites et à fournir des états quantitatifs et qualitatifs ainsi que des indicateurs de performance justifiant de la bonne utilisation des fonds qui lui sont alloués, qu'ils soient d'origine publique ou privée. On imagine que ces impératifs, ajoutés aux normes comptables très exigeantes et à quelques autres obligations contractuelles, vont singulièrement alourdir les tâches administratives ainsi que la gestion des tâches d'aide directe.

Si la bonne utilisation des deniers publics justifie à nos yeux un contrôle attentif, il semble toutefois que l'arsenal déployé ne soit ni en rapport avec les sommes octroyées ni avec la transparence dont la plupart des associations font preuve depuis longtemps, tant en matière de finances que d'activité.

Il est dommage notamment que les services rendus à la collectivité à travers leurs multiples prestations, leur adaptabilité rapide, leur fonction de veille sociale et l'innovation dont elles font preuve pour améliorer sans cesse leurs prises en charge soient si peu reconnues.

### 3.2. Fin 2007, la Ville cesse d'être une partenaire directe.

Aux termes de la Loi de répartition des subventions entre Ville et Etat (décembre 2006), l'intégralité des subventions jusqu'ici attribuées par l'Etat et la Ville de Genève est reprise par l'Etat, en l'occurrence par le Département de la Solidarité et de l'Emploi.

### 3.3. Solidarité Femmes est membre du RAP

Cofondatrice du Regroupement d'Associations Privées, Solidarité Femmes est membre du bureau de ce regroupement qui vise à

- ↪ élaborer une réflexion associative,
- ↪ appeler, en tant qu'un interlocuteur vis-à-vis des autorités, à une concertation entre pouvoirs publics et associations
- ↪ soutenir et défendre le secteur associatif comme expression de la société civile et source d'actions complémentaires aux services publics.

Solidarité Femmes est membre du RAP, regroupement d'Associations privées qui compte à ce jour treize associations genevoises engagées dans divers domaines de l'action sociale et qui ont aussi en commun de se situer, chacune dans la limite de dix postes de travail en équivalents plein temps <sup>1)</sup>.

Au cours de l'année écoulée, le RAP s'est fortement engagé contre les effets de la nouvelle répartition des subventions entre la Ville et l'Etat, soulevant en particulier la nécessité d'un organe de coordination constitué et opérant afin d'éviter le risque d'incohérence des politiques publiques. Il a aussi plaidé pour une concertation organisée entre les milieux intéressés, notamment entre les pouvoirs publics et les associations.

L'évolution des relations entre les autorités et les associations n'étant actuellement pas très favorable au dialogue, le RAP, associé à la FARGO <sup>2)</sup>, avait eu le projet d'organiser une journée de réflexion inter-associative avec, pour objectifs, de renforcer les synergies, de dégager des priorités et des recommandations pour améliorer ces relations. Ce projet a été repris en collaboration avec la Ville de Genève et le DSE. La journée est en cours d'élaboration et devrait avoir lieu d'ici l'automne.

Dans ce contexte, le RAP s'interroge sur la possibilité et l'opportunité de se développer en une faîtière active et représentative. Les débats se poursuivent, sur la base d'une enquête interne réalisée en 2007.

Pour plus de visibilité, le RAP a créé son propre site, "[lerap.ch](http://lerap.ch)" qui donne des précisions sur ses activités, prises de positions et offre des liens vers les associations membres.

<sup>1)</sup> Il s'agit de : Appartement de jour, Arcade 84, Association des familles monoparentales, Association PAROLE, Aspasie, CTAS, Entreprise sociale l'Orangerie, F-Information, Lestime, Solidarité Femmes, SOS-Femmes, Viol-Secours, VoieF.

<sup>2)</sup> La Fargo est une fédération regroupant : Caritas, Centre Social Protestant, Pro Senectute, Service social israélite, Pro Filia, Compagna, La Main Tendue, le Centre LAVI, Camarada, Armée du Salut, Pro Juventute, Centre genevois du volontariat et le Caré.

### 3.4. Solidarité Femmes est membre de la DAO

Organisation faîtière des Solidarité Femmes de Suisse et du Liechtenstein, cette fédération a vocation à

- ↪ assurer le lien entre les associations membres,
- ↪ leur offrir une visibilité et les représenter collectivement au niveau national,
- ↪ agir en leur nom dans la sphère publique, en particulier par des campagnes de sensibilisation ou des prises de position sur des questions touchant aux violences contre les femmes.